



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015

CONVOCACTION DU 27 AVRIL 2015

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 19

PRESENTS :

Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Jean-Pierre HARASSE	Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON	Mme Josiane ROTTIER
Conseillers :	Mme Allison BOISLORET Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY M. Christian MONCHÂTRE M. Philippe PAPILLON Mme Chantal PASQUIER	M. Sylvère GIRAULT Mme Isabelle GELINEAU M. Jean-Marc PAINEAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	Mme Gaëlle COTTEREAU M. Régis PASQUIER Mme Geneviève COURONNE M. Eric TROCHON

Est élue secrétaire de séance : Mme Isabelle GELINEAU

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.
M. PAPILLON souligne que seules les délibérations du Conseil Municipal sont envoyées à la Préfecture et non la totalité du compte rendu de la séance.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 30 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.
Les questions suivantes sont inscrites par :

- Mme ASSE-ROTTIER : Bois de Marenté
- M. GIRAULT : Cimetière
- M. AMESLON : Arrêt pour les camping-cars
- M. PAPILLON : Communication de la Communauté de Communes

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Réaménagement de la Rue Nationale

Nous sommes pour cette grande opération dans le calendrier suivant :

- Projet Début Mai. Une réunion du GTP sera organisée le mercredi 6 Mai à 18h en vue notamment de régler les derniers problèmes : revêtements cheminement piétons et piste cyclable, accessibilité commerces etc
- DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) mi-mai
- Organisation Consultation des entreprises ensuite avec échéance fin Juin
- ACT (Assistance pour la passation des Contrats de Travaux) fin Juin
- Signature marchés Juillet
- Lancement du chantier en Septembre, pour une durée de 6 mois environ.

Avant de finaliser les documents de l'appel d'offres, reste donc à régler la question très importante du revêtement des trottoirs. Mme Caire travaille sur des solutions alternatives à celle proposée jusqu'à présent mais, pour éviter des surcoûts trop importants, nous nous orientons vers une solution cheminement piétons enrobé beige-piste cyclable en enrobé grenaille ou hydro-décapé (couleur à définir).

Par ailleurs nous recevons le jeudi 7 Mai à 9h un fournisseur de radars pédagogiques avec qui nous allons approfondir la question.

Extension du réseau d'assainissement collectif route de la Sansonnière

Le chantier a commencé le lundi 21 Avril avec une durée prévisionnelle de 3 semaines.

En début de semaine dernière, une canalisation d'eau potable dont la localisation n'était pas conforme au plan a été heurtée et cassée par un engin de chantier, ce qui a entraîné des problèmes d'approvisionnement d'eau pour un certain nombre d'habitations du secteur.

Une nouvelle réunion de chantier se tenait ce jour à 16h.

Les mauvaises conditions météo actuelles entraînent une suspension temporaire des travaux, ce qui va retarder la réfection des enrobés. M. PASQUIER souligne qu'il est préférable d'attendre que le sol se tasse avant de procéder à la pose des enrobés.

Secteur de la Cour du Croissant

Le CAUE va venir présenter son étude le mardi 26 Mai à 14h30. Les membres du Groupe de Travail disponibles seront donc invités à cette réunion.

Permis de démolition du bâtiment situé derrière l'épicerie : le processus est en cours et nous attendons donc la décision qui devrait être favorable, l'Architecte des Bâtiments de France n'ayant pas fait état de réserves particulières.

Affaires scolaires

Le Directeur Académique a donc confirmé sa décision de procéder à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée prochaine.

La dernière situation de prévision d'effectifs à la rentrée 2015 de l'école élémentaire est de 149 élèves, soit un chiffre encore inférieur à celui que nous avons lors de notre rencontre avec le Directeur Académique.

Il devient donc très difficile de demander à ce dernier de réexaminer sa décision d'ici les congés.

Vente Bois de Marenté

Nous avons lancé l'information sur la vente du Bois de Marenté.

Nous avons retenu le processus le plus simple de vente au plus offrant avec possibilité de surenchère. Le délai fixé pour la réception des offres initialement fixé au 15 Mai a été reporté au 29 Mai pour permettre la publicité nécessaire.

Il conviendra ensuite de notifier le prix retenu aux riverains qui pourraient se prévaloir de la législation sur l'exercice du droit de préférence.

Nous allons démonter les éléments récupérables de l'ancien parcours sportif.

Mme ASSE-ROTTIER souhaite connaître la destination de la recette de la vente du Bois de Marenté et s'il serait possible d'utiliser la somme reçue pour améliorer les arrières du Château pour les adultes, par exemple l'aménagement d'un parcours sportif sur la Prairie des Loisirs.

Le Maire rappelle qu'une recette de 30.000€ a été inscrite au Budget 2015 au titre des ventes du Bois de Marenté et de l'immeuble de la pizzeria. Cette somme sera donc vraisemblablement dépassée mais cela ne signifie pas que l'on peut en disposer pour faire de nouvelles dépenses qui ne sont pas prévues au budget. Celles-ci ont en effet aussi un caractère qui n'est que prévisionnel et de plus des dépenses d'investissement non prévues mais dont la réalisation est absolument nécessaire apparaissent toujours en cours d'exercice.

Sur un plan plus général, la liste des dépenses d'investissement à prévoir de faire dans la commune au cours des années à venir est longue. Le maire va préparer sur le sujet un état qui sera présenté au conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

M. TROCHON souhaite savoir où en est le projet de vente de la parcelle du lotissement du Dué.

Le Maire indique que le géomètre venu sur place a fait plusieurs propositions de division de la parcelle, qui ont été soumises aux 3 propriétaires riverains, sur la base du prix de vente fixé par France Domaines, à 8 € le m². Par ailleurs, concernant la possibilité de faire apparaître dans l'acte de vente une clause interdisant la revente comme terrain à bâtir, le Maire ajoute qu'il est toujours dans l'attente d'une réponse du notaire.

Centre Culturel Epidaure

La réunion annuelle des principaux utilisateurs d'Epidaure s'est tenue mercredi dernier 29 Avril. A cette occasion, les principales dates de la saison 2015-2016 ont été définies.

Plusieurs autres questions ont été abordées :

-L'utilisation du Hall qui apparaît assez vide quand il n'y a pas d'exposition. Nous avons indiqué qu'il s'agissait surtout de savoir ce que nous voulions en faire à l'avenir: le confirmer comme un lieu d'exposition (sachant qu'il n'est pas très adapté à cet usage et surtout absolument pas sécurisé) ou en faire un espace complémentaire pour les activités de la Médiathèque. A court terme, nous sommes convenus de réfléchir à une solution qui, sans faire des dépenses excessives, permettrait de rendre le hall plus attrayant quand il n'y a pas d'exposition.

M. GIRAULT précise que la mise en place d'une porte d'entrée principale munie d'un système anti-panique et la pose d'une grille de séparation au niveau du hall avaient été évoquées à l'époque de la conception du projet du Centre culturel mais que ces solutions n'avaient pas été validées.

-La création de l'espace d'hébergement demandé par la Cie Jamais 203 à la place de l'actuel "pucier". Nous avons indiqué que nous allions essayer de réaliser ce projet dans le cadre du budget d'investissement 2016.

-Les capacités de rangement qui sont très limitées tant pour la Médiathèque que pour la Compagnie, à plus forte raison si le "pucier" est supprimé.

Sur ce plan, nous avons indiqué qu'il fallait avoir une réflexion à moyen terme sur le sujet en tenant compte notamment du fait que nous ne pourrions pas satisfaire aux règles d'accessibilité pour l'école de musique et qu'une autre solution devra être envisagée pour cette école, mais plus vraisemblablement dans un cadre intercommunal.

M. PAPILLON souligne également qu'une réflexion globale doit être engagée sur les projets d'aménagements au Centre Culturel, en fonction des activités sur le site.

-La maintenance nécessaire des équipements de la régie (table de son etc) absolument nécessaire cet été. Le Maire précise que l'obtention d'un devis avant intervention est impossible, les intervenants ne pouvant faire une estimation qu'à partir du moment où ils voient le matériel.

-Le maintien de Guillaume Chevallier à l'issue de son contrat d'avenir l'été prochain.

Nous avons indiqué que nous avons l'intention de conserver l'intéressé dont le rôle est très utile et manifestement apprécié au sein du Centre.

Le Maire ajoute que le coût financier sera significatif pour la Commune.

Divers

- Mise en sens unique Place du Petit Marché

Nous avons donné notre accord sur un devis de Traçage Service d'un montant de 891€ HT non seulement pour les traçages nouveaux nécessités par cette mise en sens unique mais aussi pour rafraîchir l'ensemble des traçages existants.

- Réfection bande podotactyle Place du Château : nous avons accepté un devis de l'entreprise Colas d'un montant de 1.240€ HT pour la réfection de cette bande qui, située à l'entrée des véhicules sur la Place, est très malmenée.

- Installation de nouveaux rideaux dans 3 classes de l'école élémentaire de la rue des Maillets

L'entreprise Le Mans-Stores va procéder à la mise en place des rideaux retenus courant Juillet

- Eclairage Gymnase

Nous attendons un nouveau devis de Sygmatel tant pour assurer l'extinction automatique de l'éclairage (quand les utilisateurs omettent de l'éteindre) que pour éviter en pleine journée les allumages intempestifs et inutiles de cet éclairage.

- Chauffage Salle Polyvalente

Depuis que les deux installations de chauffage du Gymnase et de la Salle Polyvalente ont été désolidarisées, nous avons plus de difficulté d'assurer un chauffage satisfaisant de la Salle Polyvalente avec les seuls radiateurs (l'installation CTA est en effet beaucoup trop bruyante) et nous allons en Juillet faire une adjonction de 2 nouveaux radiateurs qui devrait permettre de régler ce problème.

- Travaux de restauration de la morphologie et d'aménagement du franchissement piscicole de petits ouvrages

Les travaux auront lieu en Juillet et non pas en Avril comme une information insuffisamment précise du Syndicat Dué et Narais avait pu le laisser supposer.

Une réunion de présentation des travaux prévus a eu lieu le jeudi 16 Avril.

M. AMESLON regrette que ces travaux n'apportent pas de solution aux problèmes de débordement qui se produisent régulièrement à l'entrée du chemin des Bians. M. PAPILLON répond que les travaux engagés par le Syndicat du Dué n'ont pas vocation à résoudre ce problème. M. PASQUIER signale que le problème d'écoulement d'eau pourrait être réduit si les buses étaient débouchées, car à son avis celles-ci sont en parties bouchées par des racines d'arbres.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - REFECTION DES RESEAUX DE LA COUR DU CROISSANT

Le Maire informe les conseillers qu'une consultation a été lancée pour une opération de réfection complète des réseaux dans la cour du Croissant située entre les anciens restaurants – pizzeria et Bergerie – à l'arrière du n° 82 de la rue Nationale.

Les travaux consistent à refaire les canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales - 2 restaurants et 2 propriétés riveraines - présentes dans la cour en passant sous le porche afin de rejoindre les réseaux de la rue Nationale. Après les travaux de réseaux, il est prévu un revêtement de sol, soit en enrobé, soit de type ligex.

Il indique que 4 entreprises ont fait parvenir une offre :

- entreprise CISSE pour un montant de 5 630 € HT,
- entreprise CLEMENT pour un montant de 4 665 € HT,
- entreprise PASQUIER pour un montant de 5 471,64 €HT,
- entreprise CHAPLAIN pour un montant de 8 842,70 €HT.

M. GIRAULT craint que ces travaux de réseaux compromettent les propositions d'aménagement qui seront faites par le CAUE à l'issue de l'étude qui leur a été confiée sur le secteur. Il ajoute également que si la décision est prise de démolir la Salle des Hirondelles, l'accès au chantier se fera par le porche et pourrait donc détériorer le nouveau revêtement de sol. Il souhaiterait donc attendre les résultats de cette étude pour envisager un traitement global des travaux à engager.

Le Maire répond que les travaux sur les réseaux ne concernent que la partie droite de la cour et également sous le porche, à l'exception des réseaux d'évacuation de la salle des Hirondelles. Il rappelle qu'un permis de démolir est en cours d'instruction pour la partie arrière de l'épicerie, ce qui permettra de dégager un passage du côté du parking de la Perception et donc ne gênera pas l'éventuelle démolition de la salle des Hirondelles. Par contre, si la décision est prise de conserver cette salle, il sera toujours possible de procéder à une extension des canalisations à partir des réseaux rénovés de la Cour.

Le Maire ajoute que la réfection des réseaux de la Cour est nécessaire si les immeubles communaux, qui sont en vente, trouvent preneurs.

Après débats, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise CLEMENT de Challes, avec mise en place de pierres 0/20 comme revêtement de surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier à l'entreprise CLEMENT l'opération de réfection complète des réseaux dans la cour du Croissant, pour un montant de 4 665 € HT, soit 5 598 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

02 - VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL AU 82 RUE NATIONALE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 2 mars 2015, le Conseil Municipal a pris la décision de principe de vendre les deux immeubles communaux à usage de commerces et d'habitation situés au 78 et 82 de la rue Nationale.

Il indique que dans un premier temps un appel à candidatures a été lancé pour l'achat de l'immeuble de l'ancienne pizzeria situé au 82 rue Nationale, cadastré AD 98, sur une parcelle d'une superficie de 1a 37ca, comprenant :

- au rez-de-chaussée (76 m² environ) : une grande salle de restaurant, cuisine, wc PMR avec lavabo,
- à l'étage (100 m² environ avec 2 pièces au-dessus du porche) : une grande salle, quatre pièces, salle de bains, wc,
- grenier sur le tout, toiture neuve,
- cave sous partie.

Il précise que les propositions d'achat devaient indiquer un prix d'un montant au moins égal à 20 000 €, ainsi que les références professionnelles des candidats et leur projet professionnel pour la réouverture de cet espace de restauration.

Le Maire informe les élus que 3 propositions ont été reçues en Mairie :

- SCI Goundoul Sabrina Letessier Le Breil sur Mézize : 25 000 €
- Isabelle Herrault Bouloire : 30 000 €
- SCI LISI Mr Sébastien Zabner Bouloire : 22 000 €

Un tableau récapitulatif des offres est donné aux conseillers, comportant les prix d'achat, les références et les projets de réouverture.

Le Maire précise qu'une demande d'avis a été faite au service France Domaines pour l'estimation de la valeur vénale de cet immeuble et que le prix de vente retenu par le Conseil Municipal devra être agréé par ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix :

- donne son accord pour la cession de l'immeuble situé au n° 82 de la rue Nationale, cadastré AD 98, à Mme Isabelle HERRAULT,
- dit que le prix de vente de cette propriété est fixé à la somme de trente mille euros (30 000 €), net vendeur, sous réserve de l'estimation du service France Domaines,
- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

03 - DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Maire rappelle aux élus que fin 2014, le cabinet AUDIT ENVIRONNEMENT, chargé d'établir un diagnostic sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement collectif, a présenté au Comité de pilotage le rapport de la phase 2 de l'étude suite à la campagne de mesures dont les objectifs étaient les suivants :

- détermination des débits et charges polluantes véhiculés dans le réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie,
- détermination et localisation des apports d'Eaux Claires Parasites Permanentes,
- détermination de l'importance des eaux claires météoriques et de leur impact sur le fonctionnement des ouvrages,
- détermination du fonctionnement des ouvrages (réseaux, station de pompage, principaux déversoirs ou trop plein).

Il ressort de l'étude que les installations doivent traiter une proportion importante d'eaux claires parasites permanentes et que le bassin tampon du Gué Marie n'est pas suffisant pour limiter le débit refoulé vers la station d'épuration.

Audit Environnement préconisait donc des études complémentaires, pour un montant de 18 907 € HT, comprenant les prestations suivantes :

- Hydrocurage préalable de 3 570 ml de conduites,
- Inspection vidéo de 3 570 ml de tronçons de réseaux potentiellement intrusifs et/ou présentant un mauvais état général,
- Tests à la fumée sur 4 140 ml pour vérifier la bonne conformité des branchements dans certains secteurs séparatifs,
- Tests au colorant pour les mêmes raisons pour environ 200 habitations.

Le Maire expose que dans le cadre du contrat d'affermage conclu avec VEOLIA pour le service public de l'assainissement collectif, il s'avère que certaines de ces prestations peuvent être réalisées par VEOLIA en 2015 au titre des prestations annuelles dues par le fermier. Ainsi, le fermier prendra en charge une partie des travaux d'hydrocurage (3 000 ml sur les 3 570 ml préconisés) et une partie des inspections télévisées (1 200 ml sur les 3 570 ml préconisés).

M. PAILLON demande quelles seront les obligations pour ceux qui auront un raccordement non conforme au réseau d'assainissement collectif, découvert à l'occasion des tests.

Le Maire indique que le diagnostic en cours doit permettre de connaître la situation du réseau et les dysfonctionnements présents, notamment trouver l'origine des eaux claires parasites qui arrivent dans le réseau. Ensuite, il conviendra de prendre les mesures nécessaires pour apporter les solutions adéquates.

M. GIRAULT indique qu'en cas de vente d'une propriété, un contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif va devenir obligatoire. Il est précisé aux élus que ce contrôle est déjà réalisé par VEOLIA en cas de vente de maisons.

Le Maire présente le nouveau détail estimatif établi par Audit Environnement et propose au Conseil de le retenir pour un montant de 6 963 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir le devis d'Audit Environnement sur les études complémentaires préconisées pour un montant de 6 963 € HT, soit 8 355,60 € TTC.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

04 - NOUVELLE POLITIQUE COMMUNALE POUR LES ANIMAUX DIVAGUANTS

Le Maire explique aux membres présents que l'association Ultra-Chien d'Evallé avec qui la commune avait conclu une convention en 2009 pour la capture et l'accueil des chiens errants a dénoncé cette convention en fin d'année 2014.

Il invite le Conseil à définir une nouvelle politique dans ce domaine qui à la fois tienne compte des pratiques des communes de notre environnement mais doit aussi avoir un caractère dissuasif à l'égard des propriétaires d'animaux négligents.

Il soumet aux conseillers les mesures à mettre en œuvre :

1 - Indemnisation des frais supportés par la commune

Il propose de pratiquer les tarifs suivants :

- Intervention d'un élu ou d'un agent de la commune appelé pour collecter un chien divaguant ou gérer un problème d'animal errant ou échappé de son enclos : 20€ par animal.
- Prise en charge du chien au chenil de la commune : 15€ par nuit de séjour.
- Remboursement des frais éventuels de tatouage et des frais vétérinaires pour leur coût réel.

2 - Gestion des chiens non réclamés

Dans l'attente d'une solution plus durable, il propose de conclure une convention avec la Fourrière Animale du Mans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- fixe les tarifs suivants à payer par les propriétaires ou les gardiens des animaux errants sur le territoire communal :

- . Intervention d'un élu ou d'un agent de la commune appelé pour collecter un chien divaguant ou gérer un problème d'animal errant ou échappé de son enclos : 20 € par animal.
- . Prise en charge du chien au chenil de la commune : 15 € par nuit de séjour.
- . Frais de tatouage et/ou frais vétérinaires pour leur coût réel.

- dit qu'un titre de recettes sera émis à l'encontre des propriétaires ou des gardiens des animaux pour indemniser les frais supportés par la Commune,

- donne son accord pour la signature d'une convention avec la Fourrière Animale du Mans pour le placement des animaux non réclamés par leurs propriétaires,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette décision.

05 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS AU SERVICE SOCIAL

Le Maire rappelle aux membres présents qu'en raison du transfert de la compétence "Ecole de musique" à la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2013, la Commune a prévu, par délibération du 14 janvier 2013, de verser un fonds de concours à la Communauté de Communes pour compenser une partie de transfert des charges de l'école de musique.

Cette délibération prévoit que le fonds de concours versé par la Commune de Bouloire s'opérerait de manière dégressive sur 3 années, avec un montant de 10 820 € (1/3 du coût annuel actuel) à verser en 2015.

Parallèlement, dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la commune de Bouloire souhaite conserver une somme de 6 760 €, correspondant à des frais induits par cette réforme à la charge de la Commune, sur le solde du fonds d'amorçage reçu par la Communauté de Communes.

Aussi, il est prévu de ne verser à la Communauté de Communes en 2015 qu'une somme de 4 060 €, correspondant à la différence entre 10 820 € et 6 760 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de verser pour l'année 2015 un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays Bilurien pour un montant de 4 060 €, afin de financer une partie du fonctionnement de l'équipement "Service social de la Communauté de Communes",
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants et notamment la convention entre la Commune et la Communauté de Communes précisant les conditions de versement de ce fonds de concours.

2.3 POINTS DIVERS

06 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat et installation d'une borne Wifi à la Médiathèque par CONTY pour 284 € HT,
 - * Achat d'un rétroprojecteur pour Epidaure auprès de Richard Audio Pro pour 3 028,60 € HT,
 - * Achat d'un nettoyeur haute pression auprès de DISTRICO pour 1 965,83 € HT,
 - * Achat d'un lecteur de puces pour chiens auprès de POLYTRANS pour 161,50 € HT,
 - * Achat d'une barrière pivotante (Prairie côté chemin du Petit Moulin) et d'un cendrier mural (salle polyvalente) auprès de Discount Collectivités pour 1 034 € HT,
 - * Création de 3 caniveaux et réaménagement d'allées à la Prairie des Loisirs par SARL PASQUIER pour 1 644,98 € HT,
 - * Modification de la grille métallique du local stockage du gymnase par WILLIAMEY Métallerie pour 2 226 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - * Extension du réseau d'assainissement route de la Sansonnière - Avenant n° 1 au marché pour changement de coordonnées bancaires de l'entreprise ROISNE ROCHEFORT TP
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. HUREAU à M.Mme FLORIN d'une propriété bâtie au 1, rue Auguste Renoir,
 - * Vente par les conjoints DUPAR à M.Mme DUPIN d'une propriété bâtie au 17, rue de la Petite Charmoie,
 - * Vente par M. CHEVEREAU à la société ALL 2 d'une propriété bâtie au 5, rue du Verger,
 - * Vente par la société ECU à la société Conditionnement 2000 d'une propriété bâtie au 4, rue Claude Chappe,
 - * Vente par M. WAGNER à M.Mme DOUYERE d'une propriété non bâtie au lieu-dit "Les Caves",
 - * Vente par Mme FROGER à M.Mme PERIGOIS d'une propriété bâtie au 1, rue du Chêne Fourchet

* Vente par la Fondation des Monastères à M.Mme de CHASTEIGNER d'une propriété non bâtie rue Chantoiseau.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

07 - CLASSEMENT DE 2 PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire propose au Conseil Municipal de classer dans le domaine public communal les 2 parcelles cadastrées suivantes qui constituent la rue du Docteur Almire Breteau, pour une longueur de 75 ml, et qui sont déjà ouvertes à la circulation routière pour desservir principalement la Maison médicale :

- AD 405, pour une superficie de 2a 33ca,
- AD 517, pour une superficie de 6a 25ca.

Ce classement donnera lieu à une actualisation du tableau de classement de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- décide de classer les parcelles AD 405 et AD 517 dans le domaine public communal,
- dit que le tableau communal de la voirie communale sera actualisé pour prendre en compte la nouvelle longueur de voirie,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

08 - THEATRE EPIDAURE – MISE A DISPOSITION DES LOCAUX, DES INSTALLATIONS ET DU MATERIEL - CONVENTION

Le Maire expose à l'assemblée que la Communauté de Communes du Pays Bilurien, dans le cadre de sa compétence de programmation culturelle, a missionné la Compagnie Jamais 203 (compagnie de théâtre en résidence permanente au Centre Culturel Epidaure) et l'association Théâtre Epidaure (entité juridique et financière propre à la saison culturelle du Théâtre Epidaure), pour assurer l'organisation et la gestion de la programmation culturelle des 3 prochaines années.

Il rappelle que pour la mise à disposition des locaux, des installations et du matériel du théâtre municipal, une convention doit être établie entre la Commune, la Compagnie Jamais 203 et l'association Théâtre Epidaure. Il propose au Conseil Municipal de valider la convention à établir pour cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

- valide le projet de convention pour la mise à disposition du théâtre municipal pour animer les trois prochaines saisons culturelles, soit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Cimetière**

M. GIRAULT rappelle qu'une commission pour le cimetière a été créée. La procédure de relèvement des tombes durant, à son avis, au minimum 4 ans, il serait souhaitable que la commission se mette rapidement au travail.

Le Maire indique qu'il compte effectivement réunir prochainement la commission pour 2 missions : le relèvement des tombes, notamment entre la Chapelle et le Monument aux Morts, et le choix d'un nouveau mode de gestion du cimetière, afin d'être doté d'outils plus performants que ceux utilisés actuellement.

*** Arrêt pour camping-cars**

M. AMESLON souhaite savoir où en est le projet de création d'une aire pour camping-cars.

Le Maire rappelle que le budget d'investissement 2015, mais ce sera aussi pour partie le cas du budget 2016, est pour l'essentiel dédié à l'opération de réaménagement de la rue Nationale.

Pour la suite, le conseil municipal sera appelé à faire des choix d'investissement à partir d'un état des besoins d'investissement qui va être préparé et lui sera soumis lors d'une prochaine réunion. La réalisation d'une aire de service pour les camping-cars a déjà été évoquée dans le passé effectivement et, comme l'a rappelé Philippe Papillon, avait fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du NCR. Mais la Région

avait alors voulu réduire le nombre d'opérations aidées et le crédit prévu avait été reporté sur le financement de la rénovation du Gymnase.

Il reviendra en tout cas le moment venu au conseil municipal de retenir, parmi tous les projets listés dans l'état des besoins d'investissement et en fonction des ressources dont dispose et va disposer la commune, ceux qui lui apparaissent prioritaires.

M. GIRAULT indique qu'il y aurait une possibilité de faire un aménagement sans faire trop d'investissement et qu'une commission pourrait être créée pour réfléchir sur ce dossier et définir un projet et un prix.

*** Communication de la Communauté de Communes**

M. PAPILLON expose le projet de la Commission Communication de la Communauté de Communes qui souhaite proposer aux habitants un guide de rentrée sur les différentes activités de loisirs proposées sur l'ensemble des communes de la Communauté, dans l'esprit de celui déjà réalisé par la Commune. Ce guide recensera les activités communales, associatives et privées, aussi il est souhaitable de ne pas faire d'oubli.

*** Association de Défense de l'hôpital de Saint Calais**

Le Maire indique que dans chaque dossier, les conseillers trouveront un courrier de cette association intitulé "Lettre ouverte à Mme Touraine".

*** Présence de rats sur la Commune**

M. AMESLON informe qu'il a été interpellé par plusieurs habitants qui signalent la présence de rats dans les égouts.

Le Maire confirme qu'effectivement des présences de rats lui ont été signalées en plusieurs endroits du village et qu'il va prendre contact avec VEOLIA au sujet de ce problème et sur les modalités d'intervention envisageables.

*** Prochaine réunion de Conseil Municipal**

En fin de réunion, le Maire indique que la prochaine réunion n'aura pas lieu le 1er lundi de Juin mais le lundi 8 Juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Isabelle GELINEAU

Les Conseillers Municipaux